

Commission permanente

du 31/01/2003

II-Convention-Contrat-Marché

11 – Information professionnelle et conseil téléphonique : Convention avec la société SVP

Il est proposé à la Commission Permanente de renouveler la convention passée avec la société SVP de Paris pour un service d'information professionnelle et conseil par téléphone.

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente, à l'unanimité :

- **décide de renouveler la convention passée avec la société SVP aux conditions suivantes :**

Durée de la convention	1 an
Date d'effet	1 ^{er} février 2003
Objet	Service d'information professionnelle et conseil par téléphone. Mise à disposition de documentation
Prix annuel	5 520 euros HT

- **autorise le Président à signer la convention à intervenir**

Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT

J. BRIEND